

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception : 26/11/2019	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2019-ARA-KKP-2310						
	1. Intitulé du projet							
PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITE I	PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITE INDUSTRIELLE DU SITE TEXTILE DE VEAUCHE							
2 Identification d	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (o							
	(ou des) maille(s) a ouvrage ou au (o	u des) perifionnaire(s)						
2.1 Personne physique Nom	Prénom							
2.2 Personne morale	Trenom							
Dénomination ou raison sociale	URGO ADVANCED TEXTILE							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 7 9 8 2 5 1 5	Franck BOLDRON Directeur Général U/6 7 0 0 0 2 9 Forme jurio							
Joigne 3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1							
	limensionnement correspondant du pr							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au rego (Préciser les éventuelles rubriques issue	ard des seuils et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
1	Site soumis à Autorisation	(, ,						
	4. Caractéristiques générales du proje	et Control of the Con						
Doivent être annexées au présent formul		8.1 du formulaire						

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société UGO ADVANCED TEXTILE (UAT) projette l'agrandissement de son site industriel situé sur la commune de Veauche. L'extension sera une construction de 5 703 m² de bâtiment industriel sur un terrain de 10 000 m², nouvellement acquis au droit du site actuel de UAT. Ce terrain était initialement à vocation agricole. Il n'y aura pas de travaux de démolition. La nouvelle construction comprendra:

- Un bâtiment d'une surface de 1050 m² dédié aux activités de tissage et de tricotage intégrant l'ajout d'une nouvelle ligne d'enduction latex pour répondre à la croissance du site,
- Un bâtiment d'une surface de 2543 m² en prolongement du bâtiment de production existant, dédiée en partie aux flux,
- Un troisième bâtiment d'une surface de 2110 m² aura pour objectif de répondre à toutes les hypothèses futures de croissance envisagée par UAT, pour les activités de tissage et de tricotage et le conditionnement des produits.
 Ce projet va nécessiter une adaptation des moyens à proximité des bâtiments existants:
- Agrandissement du bassin d'orage et de rétention,
- Implantation d'un couloir de distribution avec 2 quais supplémentaires,
- Mise en place de Mur coupe- feu à proximité des bâtiments existants, pour sécuriser nos process et les risques.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Augmenter les capacités de production du site industriel pour les activités de bandes de compression avec :

- La poursuite de croissance de nos produits "URGO K2" estimée à + 50 % à 5 ans
- L'intégration de la production d'un nouveau produit de compression en développement qui va nécessiter des surfaces disponibles pour adapter le parc machine "tricotage" et "conditionnement" à la croissance de ce produit sur 10 ans.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Construction de 5 703 m² de bâtiments industriels sur 10 000 m² de terrain supplémentaire acquis par UAT.

Travaux préparatoires:

- Installation d'une allée périphérique de circulation (accessible aux pompiers) autour de cette nouvelle extension en prolongement de l'allée existante
- Agrandissement du bassin d'orage et de rétention
- Adaptation des utilités et mise en place d'un nouveau TGBT

Construction de 5703 m² en trois zones de 1050,2543, 2110 m²:

Le premier bâtiment est dédié à la croissance du produit existant UrgoK2

Le bâtiment central sera à proximité du bâtiment existant coté Nord :

- séparé par des murs coupe -feu
- permettant d'ouvrir les flux entre l'agrandissement et l'existant avec 2 quais supplémentaires pour alimenter les ateliers
- intégrant une extension de production textile (tricotage et conditionnement).

Le troisième bâtiment sera en continuité du bâtiment central, sans lien avec les bâtiments existants, décalé de 10 m, permettant d'avoir une "cour intérieure" regroupant les utilités existantes et complémentaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité principale du site est la fabrication des bandes extensibles destinées au soin de la blessure, à la traumatologie et à l'insuffisance veineuse.

Les gammes de produits fabriqués sont les suivants :

- Bandes de compression
- Sparadrap non tissé extensible
- · Grilles pour enduction de tulles

Le projet envisagé vise à l'exploitation d'une capacité complémentaire de production à partir de 2021 avec :

- 1 ligne d'enduction latex supplémentaire
- des machines de textiles en tissage et tricotage répondant à l'augmentation des ventes de bandes de compression.

La décision de l'autorité environne Le site est à autorisation au titre des délivré le 2 octobre 2017. Avec ce projet : - la rubrique 2330 "Enduction de mai ligne d'enduction. - La rubrique 2663 "Stockage de mati Un porter à connaissance est déposé annexe du présent document.	ières textiles" déjà à Autorisation passer ères plastiques", actuellement non sour en sous - préfecture de Montbrison pou	er(s) d'autorisation(s). de l'Environnement, avec un Arrêté Préfectoral ra de 4.5 t/j à 7,5 t/j avec l'intégration d'une nouvelle
Gra	ndeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain actuel Superficie du terrain total (incluant l'e Superficie actuelle des bâtiments Superficie extension Superficie totale des bâtiments après		17 010 m ² 27 010 m ² 7176 m ² 5 703 m ² 12 879 m ²
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 45°33'56"N Lat. 4_°17'2_"E
Rue des Siccards 42340 VEAUCHE		Long°'" Lat°'"_ Long°'"_ Lat°'"_
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	en 2016 pour le site exi Ce dossier a permis l'ob Int les L'extension du site n'a p	e existant? Oui X Non Une évaluation Oui Non X e d'autorisation (avec Etude d'Impact) a été réalisé

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Nor	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	ZNIEFF de Type I (42090026) Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny ==> 900 m à l'Ouest du site ZNIEFF de Type II (4209) Plaine du forez ==> 800 m à l'Ouest du site et 1km7 à l'Est
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Aucun arrêté de protection de biotope n'a été recensé sur la commune de Veauche
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\times	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Aucune zone humide d'importance internationale découlant de la convention de RAMSAR ne figure sur la commune de Veauche, ni à proximité du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune est concernée par 2 plans de prévention des risques naturels : - PPRn Inondation de la Loire - PPRn Inondation de la Coise Le site d'implantation du projet URGO ADVANCED TEXTILE n'est pas situé en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	D'après le site de l'ARS Rhône-Alpes, la commune de Veauche ne fait pas partie de la liste des communes impactées par un périmètre de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X	I	FR8212024 – Directive Oiseaux Plaine du Forez ==> 800 m à l'Ouest FR8201765 – Directive habitats Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire ==> 800 m à l'Ouest
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incide	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Le projet n'induira pas de prélèvement d'eau, pas de pompage ou de forage dans la nappe
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	\times		Uniquement pour réaliser le plate-formage du terrain avant construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le terrain d'implantation de l'extension est un terrain agricole - type culture "blé-orge" ou de luzerne" Pas de présence d'espèces protégées sur le terrain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		r	Les travaux d'extension ne sont pas situés dans la zone Natura 2000, ainsi il n'y aura pas de destructions directes des habitats favorables à l'accueil des piseaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particuliè énumérées au 5.2 c présent formulaire	Uk		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		1 ha de terre agricole passée en PLUi, pris en compte dans le cadre du changement de PLU de cette parcelle. Modification du PLU de la commune de Veauche en 2019
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	, <u> </u>	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		\times	Le projet d'extension engendrera de l'ordre de 3 camions / j en plus sur la Rue des Siccards à l'horizon 2021/2022
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Respect de l'arrêté préfectoral existant Les nouveaux équipements (compresseurs et groupes froids) seront protégés dans une cour centrale regroupée au centre du site industriel. Une modélisation acoustique a été réalisée dans le cadre du dossier de porté à connaissance et des mesures compensatoires sont prévues.

				Le site n'est pas source d'odeurs
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Les activités exercées par UAT ne génèrent pas de vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Activités exercées à l'intérieur des bâtiments Éclairage extérieur uniquement dédié à la sécurité des biens et des personnes.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Le projet inclut l'ajout d'une ligne d'enduction supplémentaire. Les rejets atmosphériques des lignes d'enduction du site sont régies par l'arrêté préfectoral (mesures au niveau de l'application et du four de séchage) Des mesures de poussières, de COV et de NH3 sont réalisées. Les résultats sur les installations actuelles sont conformes. L'ajout d'une ligne n'augmentera pas de façon significative les rejets (mise en place de filtres). Le détail des analyses sont repris dans le cadre du porté à connaissance
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\times		Augmentation des eaux sanitaires dans le cadre de la croissance d'effectifs regroupés vers les réseaux existants "Rue des Siccards" Augmentation de la quantité d'eaux pluviales liées à l'imperméabilisation de l'extension - regroupées dans le bassin de rrétention et orientées vers la "Rue du Gabion"
	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	Les installations qui seront présentes dans l'extension ne généreront pas d'effluents industriels.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\times	-	Augmentation des déchets de production liée au volume d'activité et associé - DIB - Tri 5 flux : Cartons, plastique principalement

16-6		_	1	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
			×	
6.2 Les incide	ences du projet identi	fiées a	ıu 6.1 s	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuves	Non X Si oui, décriv			
	prévus ou en cours à pr			
r us de projets p	prevas ou en cours a pr	OXIIIIILO	e du sit	e.
6.3 Les incider	nces du projet identifié	es au	6.1 son	t-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non X Si oui, décriv			
	101. [71] Gi Goi, Godin	02 1030	,000	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'extension sera réalisée en intégrant les éléments suivants :

- Mur coupe feu entre les deux extensions et le site existant, pour réduire les risques par zone;
- Adaptation de la rétention des eaux pluviales et des eaux liées à un éventuel incendie pour intégrer l'agrandissement du site;
- Protection phonique pour limiter les bruits extérieurs, adaptation des équipements techniques et création d'une cour intérieure ;
- Séparation des effluents (sanitaires et procédés) en continuité de l'arrêté préfectoral ;
- Tri des déchets

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce nouveau projet n'engendrera pas d'impacts environnementaux supplémentaires par rapport au site existant qui dispose d'une autorisation d'exploiter récente (2017 avec une étude d'impact réalisée en 2016) et ne justifie donc pas la réalisation d'une nouvelle évaluation environnementale. Le détail des actions mises en oeuvre par le site est repris dans le porté à connaissance. Le terrain qui va accueillir l'extension est une surface agricole, sans arbres, sans haies et en totalité cultivée, et séparée du site industriel par un grillage et un muret.

Nous sommes dans l'adaptation des capacités industrielles sur des process connus et maîtrisés.

Les risques industriels seront maîtrisés, notamment en terme de rejets et d'incendie

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

		Car Car
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier de porté à connaissance

Plan masse projet extension – Ech.: 1/500ème Plan coupe et façade – Ech. 1/100ème et 1/200ème Plan masse projet avoisinants – Ech.: 1/500ème

Plan masse avec repérage photographique - Ech.: 1/1 000ème

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Veauche

le, 25 novembre 2019

Signature